



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2018-04005

PUBLIÉ LE 13 AVRIL 2018

# Sommaire

## **Direction départementale des territoires**

37-2018-04-12-001 - Décision de délégation de signature aux agents de la DDT - taxe d'aménagement – redevance d'archéologie préventive (1 page)

Page 3

## **Préfecture d'Indre et Loire**

37-2018-03-01-008 - DDFIP - arrêté délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal établie par le responsable du SIP et du SIE de Loches (2 pages)

Page 5

Direction départementale des territoires

37-2018-04-12-001

Décision de délégation de signature aux agents de la DDT  
- taxe d'aménagement – redevance d'archéologie  
préventive

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

**Décision de délégation de signature aux agents de la DDT d'Indre-et-Loire en matière de fiscalité de l'urbanisme dans ses dispositions postérieures à la loi de finances rectificative pour 2010 du 29/12/2010 (taxe d'aménagement – redevance d'archéologie préventive)**

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L 255-A,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité,

Vu notamment l'article R 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions,

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 22/12/2017 portant nomination de Monsieur Damien LAMOTTE, directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire,

**DECIDE**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à :

Mme Catherine WENNER, Directrice départementale des territoires adjointe,

M. Jean-Luc VIGIER, Chef du service Urbanisme et Démarches de Territoires

M. Thierry TRETON, adjoint au chef du service Urbanisme et Démarches de Territoires

M. Eric PEIGNE, chef de l'unité Animation droit et fiscalité de l'urbanisme

Mme Nadège BREGEA, Adjointe au chef de l'unité Animation droit et fiscalité de l'urbanisme

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

de la taxe d'aménagement,

de la redevance d'archéologie préventive,

**Article 2** : La présente décision prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Tours, le 12 avril 2018

Le Directeur départemental des Territoires

Damien LAMOTTE

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-03-01-008

DDFIP - arrêté délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal établie par le responsable  
du SIP et du SIE de Loches

## Direction départementale des finances publiques

### **DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable public, M. Claude BAYARD, responsable du service des impôts des particuliers et du service des impôts des entreprises de Loches,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

#### **Arrête :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme Corine DERRE, inspecteur des Finances Publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers et du service des impôts des entreprises de Loches, à l'effet de signer :

1°) les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office en matière de contentieux fiscal d'assiette dans la limite de 60 000 €

2°) les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet en matière de gracieux fiscal dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 20 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

##### **Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BOULAND Geneviève	Contrôleur principal
NAUD Marie-Dominique	Contrôleur principal
ROBIN Patricia	Contrôleur principal
TACHAU Danielle	Contrôleur principal
VAN DER HULST Martine	Contrôleur principal
COUBES Gisèle	Contrôleur
CRESPIN Nathalie	Contrôleur
FELICIER Lydie	Contrôleur
GAULTIER Stéphane	Contrôleur
HUVELIN Pierre	Contrôleur

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CHAUSSERAY Daniel	Agent administratif principal
DUPIN Christine	Agent administratif principal
FOULON Dominique	Agent administratif principal
GARNIER Viviane	Agent administratif principal
GEOFFROY Patricia	Agent administratif principal
GILLARD Corinne	Agent administratif principal
GUERIN Christian	Agent administratif principal
MEREAU Danièle	Agent administratif principal

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
NAUD Marie-Dominique	Contrôleur principal	8 000,00 €	6 mois	6 000,00 €
COUBES Gisèle	Contrôleur	8 000,00 €	6 mois	6 000,00 €
FELICIER Lydie	Contrôleur	8 000,00 €	6 mois	6 000,00 €
GAULTIER Stéphane	Contrôleur	8 000,00 €	6 mois	6 000,00 €
CHAUSSERAY Daniel	Agent administratif principal	2 000,00 €	6 mois	6 000,00 €
GILLARD Corinne	Agent administratif principal	2 000,00 €	6 mois	6 000,00 €
GUERIN Christian	Agent administratif principal	2 000,00 €	6 mois	6 000,00 €
MORISCOT Jean-Bernard	Agent administratif principal	2 000,00 €	6 mois	6 000,00 €
SANCHEZ Laura	Agent administratif principal	2 000,00 €	6 mois	6 000,00 €
VIEVILLE Françoise	Agent administratif principal	2 000,00 €	6 mois	6 000,00 €

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Indre-et-Loire.

A Loches, le 1er mars 2018

Le comptable public, responsable du service des impôts des particuliers et du service des impôts des entreprises de Loches,  
Claude BAYARD